

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CREATION D'UNE VACATION POUR LA REGIE TECHNIQUE MUSIQUE ET  
SON DU SPECTACLE DE DANSE  
AU CONSERVATOIRE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la saison artistique des conservatoires, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des manifestations à destination de tous les publics, et notamment un spectacle de danse au conservatoire de Chennevières-sur-Marne ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une vacation de neuf services est créée pour l'intervention d'un régisseur technique musique et son dans le cadre du spectacle de danse organisé au conservatoire de Chennevières-sur-Marne les 22 et 23 juin 2018.

**ARTICLE 2** : La rémunération de cet intervenant s'élève à 630 € (six cent trente euros) nets.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/06/18
Accusé réception le	21/06/18
Numéro de l'acte	DC2018/432

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 21 juin 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	21/06/18
Accusé réception le	21/06/18
Numéro de l'acte	DC2018/432